

UN NUMERO 10 C.

LE

# PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C<sup>ie</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12	22	40	

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

### Sommaire.

Le président de la République. — Le *Courrier de Lyon*. — Le nouveau ministère. — La réaction à Bordeaux. — Les femmes. — A Mgr l'archevêque de Paris. — Henri V. — Correspondance particulière du *Peuple Souverain*: nouveaux détails sur les événements de Paris. — Séance de l'assemblée nationale. — Conseil municipal de Lyon, séance du 29 juin. — Rapport financier. — Italie, Espagne, Angleterre et Allemagne.

Lyon, 30 Juin 1848.

### LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET LE POUVOIR EXÉCUTIF.

La dernière dépêche télégraphique nous apprend que la constituante vient d'établir un pouvoir qui pourrait être considéré comme transitoire entre la République et la royauté, et vraisemblablement pour nous préparer à ce dernier gouvernement. Mais que le futur potentat Cavaignac fasse bien toutes réflexions avant d'en accepter les charges, car il ne s'agira plus alors de combattre les factions royalistes partisans de telle ou telle dynastie, mais de combattre l'établissement d'une nouvelle royauté du sabre.

Le général Bonaparte a débuté de la même manière que le général Cavaignac, en offrant de déposer les pouvoirs qu'on lui avait confiés, et ceci pour en avoir de plus considérables. Les mêmes faits se produisent encore pour le dictateur Cavaignac; mais ce qui a été possible alors, ne doit plus l'être aujourd'hui. A cette époque, la France avait à se défendre contre l'Europe monarchique absolue; aujourd'hui, il y a à républicaniser l'Europe par l'émancipation des peuples qui nous tendent une main fraternelle: qui peut le faire? Ce n'est assurément pas un empereur ni un roi, pas même un consul; ce doit être un gouvernement républicain, ayant à sa tête un comité de salut public: lui seul le peut; car c'est celui de la République de 1793 qui a pu repousser et triompher de quatorze armées de despotes européens, voulant envahir la France, afin d'éteindre le flambeau avec lequel elle a éclairé les peuples après avoir jeté un défi aux rois coalisés.

Que le dictateur Cavaignac le sache bien aussi, un génie comme celui de Napoléon n'est pas commun, et avec celui que la nature lui avait départi, il lui serait même impossible aujourd'hui d'être empereur ou même consul à des conditions de libertés restreintes, lui qui a cependant laissé tant de souvenirs de gloire et qui aurait pu entreprendre plus que tout autre avec impunité. Cependant il semblerait que le général Cavaignac se croit encore à ce bon temps où l'on pouvait impunément suspendre la liberté de la presse, pouvoir que n'a pas pu s'arroger l'ex-roi Louis-Philippe, qui a été renversé malgré son habileté et ses roueries monarchiques: que le général Cavaignac y fasse donc attention, nous le répétons; en usant du pouvoir que vient de lui donner la constituante, qui trahit la République, qu'il ne pense pas, parce qu'il a tous les droits qu'avait un roi constitutionnel, qu'il soit déjà arrivé à ce point de puissance; car alors, sacrifices pour sacrifices, tout ce qui est républicain s'armerait pour défendre la République.

Nous comptons que la promesse faite par le citoyen Cavaignac dans sa dernière proclamation ne sera pas un leurre, et qu'il ne portera aucune atteinte à notre liberté; car s'il devait en être autrement, toute la France battrait d'un seul cœur et un cri général se ferait entendre: Alerte! Veillons au maintien de nos droits.

A. M.

Le *Courrier de Lyon* prétend que nous avons tronqué ses paroles et que nous en avons dénaturé le sens. Qu'il nous soit toujours permis d'en douter et de ne pas avoir pleine et entière confiance dans les dénégations d'un journal dont le rôle, depuis l'établissement de la République, a peu différé de celui de la *Presse* et de l'*Assemblée Nationale*. Il se passe peu de jours que le *Courrier*

n'enregistre une ou plusieurs bonnes calomnies ou quelque grossier mensonge de nature à déverser le blâme sur les citoyens qui ont sauvé la patrie le 24 février. Avant-hier encore, n'annonçait-il pas la fuite en Belgique des citoyens Lamartine et Ledru-Rollin, tandis que nous savons qu'ils n'ont pas quitté Paris et que le premier était même présent à la séance du 28? Il est vrai qu'il ajoutait que le fait lui semblait peu probable ou prématuré. Pourquoi donc l'avancer dans des circonstances si critiques?

Oui, nous le déclarons, si tout ce qu'a dit le *Courrier de Lyon* avait été pris au sérieux par son parti ou par les patriotes, le sang aurait coulé dans les rues de Lyon. Plus que tout autre il n'a cessé de pousser à la guerre civile en méprisant une partie de la population et en excitant son parti à réclamer et à employer des mesures sévères contre les amis de la démocratie. Il est heureux que la liberté soit l'amie de l'ordre, et ce n'est qu'à cette circonstance seule qu'il faut attribuer la tranquillité dont Lyon a joui. Lyon, cette cité si républicaine, ne doit qu'au dévouement et au patriotisme de la démocratie d'avoir été préservé des fléaux qui ont désolé tant d'autres villes de France, et quoi qu'en dise le *Courrier de Lyon*, ce n'est pas sa faute si tout s'est passé ainsi.

### LE NOUVEAU MINISTÈRE.

Quelle est la composition du nouveau ministère? un ramassis d'hommes du *National*. Le citoyen Recurt, aux allures aristocratiques, est un homme dur et violent, qui est peu rassurant pour la démocratie. Jules Bastide, dont les antécédents républicains sont connus par ses luttes sous Louis-Philippe, est loin cependant de rassurer les vrais patriotes, car il a pris part, comme rédacteur du *National*, à la demande des bastilles. Bethmont a été assez timide pour que l'on puisse douter de sa sincérité républicaine. Goudchaux est un habile financier qui, juif de naissance, ne l'est pas autant de fait, mais n'est cependant pas assez désintéressé pour qu'on puisse le croire un Christ. Sénard a pris une assez large part dans les événements de Rouen, comme procureur-général, il nous est donc permis de douter de sa sincérité démocratique. Leblanc, si nous devons croire ce qu'on nous en dit, est sans opinion politique. Lamoricière est un soldat avant tout, mais ayant des opinions fort douteuses, si elles ne sont pas légitimistes. Tels sont les hommes qu'on met à la tête des affaires républicaines; nous le demandons, peuvent-ils les faire?

### LA RÉACTION A BORDEAUX.

Nous lisons dans le *National* de Bordeaux:

Dans la ville du 12 mars la réaction marche tête levée. C'est aux amis de la liberté et du gouvernement républicain que toutes les rigueurs de la persécution sont réservées. Ont-ils et peuvent-ils avoir l'énergique conviction des doctrines républicaines, ces hommes qui, hier encore, déclaraient la République impossible, ces hommes dont quelques-uns « excitaient Bordeaux à faire des démonstrations en faveur de la royauté, » après même que la République avait été proclamée à Paris? Comment en serait-il autrement, lorsque toutes les branches de l'administration sont laissées dans les mains des hommes dévoués au régime déchu, lorsque enfin, les magistrats de création nouvelle, quoique en très-petit nombre, sont pris eux-mêmes dans la catégorie des *nouveaux convertis*? Voilà où nous en sommes. A qui la faute? N'est-ce pas au pouvoir central, dont la mauvaise volonté ou la faiblesse laisse sans direction politique un des départements qui aurait le plus besoin de recevoir une salutaire impulsion? Citons des faits. Citons-les en toute vérité; ils parleront assez haut, sans qu'il soit besoin de les commenter:

Il y a quelques jours, un commissaire de police s'est présenté chez un honorable citoyen de notre ville, officier de la garde nationale, mais combattant et décoré de Juillet. Ce dernier titre compensait bien l'autre aux yeux de nos alguazils soi-disant républicains. Cet honorable citoyen, qui est tourneur en métaux et fourbisseur, avait été chargé de réparer les armes de plusieurs camarades de la *garde nationale*. Il devait changer quel-

ques poignées de sabre, et faire divers travaux analogues. Soudain, l'homme à l'écharpe tricolore (avait-il mandat spécial ou non pour cela?) se transporte au domicile de ce citoyen, et veut dresser procès-verbal sur le fait d'un prétendu dépôt d'armes de guerre. Les explications les plus catégoriques lui sont fournies; et il est obligé de se retirer avec sa courte honte.

Mais le domicile d'un patriote a été envahi par la police: grand sujet de satisfaction pour les amis des royautés quelconques!

On avait aussi annoncé une saisie d'armes dans le quartier Saint-Michel, une perquisition dans un club démocratique: tout cela n'a rien produit et ne pouvait rien produire. Les conspirateurs ne sont pas là.

Mais comment se fait-il que le zèle d'un de nos magistrats municipaux, si actif lorsqu'il s'agit de fouiller chez les patriotes, reste complètement paralysé au sujet des véritables ennemis de la République? Tout le monde ne sait-il pas, à Bordeaux, que chez certains légitimistes et chez certains orléanistes bien connus et parfaitement notés, il existe en quantité des armes de guerre; que tel et tel a bon nombre de fusils de munition à son service et à la disposition de ses amis politiques! Mais à leur sujet on se garde bien d'exécuter la loi. Les loups ne se mangent pas entre eux. Y a-t-il justice à poursuivre ceux-ci, à ménager ceux-là? Qu'on nous le dise!

### LES FEMMES.

Au milieu de ce désastre épouvantable, nous avons encore des consolations. Bon espoir! La fraternité est au fond des cœurs; bientôt elle éclatera au grand jour de la vie sociale et elle répandra ses bienfaits sur le monde consolé.

Aujourd'hui, nous avons vu arriver à l'assemblée nationale des dames venant de quartiers divers et éloignés. Toutes venaient pour protester contre l'effusion du sang, pour implorer le pardon. Nous en avons vu qui pleuraient des amis morts pour la défense de l'ordre et de la paix, et qui cependant venaient demander grâce pour les insurgés.

Les consignes étaient si sévères qu'elles n'ont pu, nous croyons, arriver jusqu'au président de l'assemblée; mais sans doute elles feront passer dans des adresses écrites le vœu de leur belle âme.

Honneur, honneur aux femmes françaises! Elles seules peuvent intervenir aujourd'hui et ranimer la flamme de la fraternité, elles qui n'ont eu qu'à souffrir, elles que Dieu destine à vaincre l'esprit du mal et à consoler l'humanité!

(*Démocratie Pacifique*.)

### A M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Sur votre lit de souffrance, recevez l'hommage de notre admiration et de notre sympathie.

Vous avez fait votre devoir. Au péril de votre vie vous avez porté une parole de fraternité et de pacification. Soyez béni!

Dans la confusion de ces horribles combats, des balles égarées vous ont frappé, vous pour qui les deux partis n'avaient certainement que respect. Accident cruel qui caractérise cette insurrection, où, chez la plupart, la haine est venue de l'ignorance, de la misère et des malentendus, où les frères se sont entretués.

Si Dieu vous rappelle, à lui à cette heure solennelle, que la joie soit dans votre âme, vous laisserez une mémoire honorée et bénie.

(*Idem*.)

### HENRI V.

On lit dans le *National de l'Ouest*:

« Voici en quels termes l'*Hermine* annonce la candidature du citoyen Henri de France à la présidence héréditaire de la République:

Le comité de constitution, en voulant un président et en le faisant nommer par le suffrage universel, a proclamé les vrais principes, et s'est d'ailleurs, on peut le dire, soumis aux nécessités des circonstances. Tous les regards se portent dans ce moment vers cette nomination, et c'est là un hommage rendu à nos traditions nationales et une reconnaissance formelle de l'excellence de l'unité du pouvoir qui ne peut guère se réaliser que par l'unité de personne.

Mais quel sera le président de 32 millions de Français, de notre grande et imposante nation. Quel est le citoyen qui, n'apportant point avec lui les garanties et les droits qui ne peuvent s'obtenir que par la consécration des siècles, osera prendre les rênes du pouvoir chez un peuple qui, depuis soixante ans, s'est fait un jeu du renversement de tous les gouvernements qui l'ont successivement dirigé?

Puisse l'importance de ce grand acte être bien comprise, car de son résultat dépend peut-être l'avenir de la France; la société moderne se suiciderait, si après avoir proclamé avec tant de solennité le principe de la souveraineté nationale, elle venait à le fausser lorsque son application sincère peut seule, aujourd'hui, nous sauver de l'abîme.

Pour en finir sur cet article, est-il permis à des constituants d'établir d'un côté, d'une manière absolue, la souveraineté nationale, et de l'autre, de dire à cette souveraineté : tu iras jusque là, mais tu n'iras pas plus loin; tu pourras déléguer le pouvoir, mais il t'est défendu de le déléguer héréditairement.

Est-ce ensuite respecter la souveraineté nationale que de rejeter impitoyablement le président que toute la France élirait parce qu'il lui manquerait peut-être quelques jours pour atteindre l'âge légal.

En résumé, la nation souveraine doit vouloir et voudra s'assembler de nouveau pour décider si la présidence sera héréditaire ou temporaire, et quel sera son président.

« L'Hermine oublie volontairement que l'assemblée nationale a déclaré solennellement que la République serait la forme du gouvernement de la France.

« Or, ce n'est qu'à l'aide d'une escobarderie indigne d'un parti sérieux que les hommes d'Etat de la légitimité se disent républicains. Nous aurions pu tout aussi justement nous dire royalistes sous la monarchie de Juillet en expliquant, partisans que nous sommes d'un comité directeur, que nous voulions plusieurs rois nommés pour un temps déterminé. C'eût été suivre une politique aussi franche et aussi discutée que celle de l'Hermine. »

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, 28 juin 1848.

La ville a joui depuis hier d'une parfaite tranquillité, et l'aspect des boulevards était tout-à-fait curieux. Il y avait longtemps qu'on n'avait vu autant de monde sur la voie publique. Depuis quatre jours que les femmes étaient forcement renfermées dans leurs quartiers, et que les hommes ne pouvaient aller d'une rue à l'autre qu'au moyen d'un laissez-passer, elles étaient toutes sorties pour aller voir les lieux des divers combats, ainsi que pour aller voir leurs familles et s'assurer des pertes qu'elles peuvent avoir faites. On remarquait hier sur les boulevards un plus grand nombre de voitures qu'il n'en avait circulé de ce côté depuis la révolution de Février. Une partie de ces voitures transportaient des représentants du peuple ou des officiers généraux; mais dans le plus grand nombre on voyait des dames dont la parure faisait un fâcheux contraste avec la douleur publique. Ce matin encore, les régiments de dragons et de lanciers sont toujours campés sur les boulevards Saint-Denis et Saint-Martin; une partie des troupes et de la garde mobile ont été logées chez les bourgeois.

— Des coups de feu ont encore été tirés dans Paris sur plusieurs points pendant la dernière nuit. On parle même d'un engagement qui aurait eu lieu rue Saint-Honoré, dans les environs des petites rues aboutissant au Louvre, entre des insurgés et la force publique. Des saisies d'armes sont faites tous les matins dans un enclos situé au bout de la rue du Chantre, sans qu'on en voie jamais entrer; cependant des détonations fréquentes ont lieu sur ce point sans qu'on en sache la cause.

— On a mis aujourd'hui la main sur un homme porteur et détenteur d'un fusil à vent. Le canon de son arme était renfermé dans un bambou en forme de canne, qui n'excitait pas la défiance.

— On annonce que la mortalité des blessés de la force publique est excessive : ceux qui ont été transportés à l'Hôtel-Dieu succombent sans exception. Les balles extraites ne permettent pas d'espérer de nombreuses guérisons.

— L'ordre vient d'être envoyé par le télégraphe aux préfets de faire rétrograder les troupes et les gardes nationales qui se sont mises en route pour Paris et qui ne sont pas encore arrivées.

— Paris est et sera toujours la ville exceptionnelle entre toutes les cités. Depuis la loge du portier jusqu'à la mansarde, dans les boutiques, à la porte de chaque maison, sur le trottoir, ce ne sont que des femmes, des jeunes filles occupées à faire de la charpie pour les blessés, tout en se racontant les unes aux autres les nouvelles du jour, celles de la veille, et les mille incidents de ce drame sanglant qui a frappé Paris et la France de stupeur et va répandre l'effroi dans toute l'Europe. L'ordre, il est vrai, a triomphé de l'anarchie, mais quand on songe que ce triomphe n'a été obtenu qu'au prix du sang le plus précieux, on ne se sent pas le courage de s'en réjouir. La mort héroïque, nous devrions dire le sublime sacrifice de l'archevêque de Paris, a rendu le deuil plus profond et plus navrant.

— Ce matin, à six heures, le tambour battait dans les divers quartiers de la capitale, et l'on voyait, de toutes parts, les détachements de gardes nationales des départements venus à Paris pour combattre l'anarchie, se diriger vers la place de la Concorde. Bientôt ces détachements nombreux se sont massés et ont présenté un effectif que nous évaluons à près de 39,000 hommes. A sept heures, les membres de l'Assemblée nationale ont descendu les degrés du péristyle du palais, et les gardes nationales réunies sur la place de la Concorde ont été appelées à défilé devant eux. Ce défilé s'est fait avec ordre et avec le plus grand enthousiasme. La tenue des gardes nationales départementales était parfaite : on a crié avec chaleur, de part et d'autre : Vive la République! Vive l'Assemblée nationale! Cette revue laissera, nous en sommes convaincus, de profonds souvenirs dans tous les esprits.

— Dans la discussion du projet de déportation, un représentant propose pour amendement que les coupables âgés de moins de 21 ans puissent être déportés sur un point du territoire français.

Le citoyen Luneau désire alors que ces individus soient déportés dans la ville de l'honorable auteur de l'amendement.

— Le citoyen Lamartine est entré dans la salle des séances le premier; le citoyen Crémieux est venu causer avec lui un moment après; la salle s'est remplie peu à peu et lentement; le président a envoyé chercher les autres membres qui sont dans les bureaux. Le général Changarnier, qui vient d'arriver d'Alger, a assisté à la séance.

— On lit dans le *Siccle* du 28 juin :

« Une commission militaire est en permanence au rez-de-chaussée du château des Tuileries; elle est composée de juges d'instruction, de capitaines d'état-major et de la ligne; M. le commandant Courtois d'Hurbal, quoique blessé à la prise de l'une des barricades de la porte Saint Denis, assiste au conseil; plus de 1,500 hommes ont déjà été conduits dans le caveau des Tuileries; 500 ont été interrogés; on établit trois catégories : ceux qui avouent leur participation à la lutte terrible qui vient d'ensanglanter Paris et contre lesquels s'élèvent des charges graves; la deuxième comprend ceux qui ont été contraints et forcés, suivant leur dire, par les insurgés de se mêler à eux; la troisième est composée des personnes qui, réclamées par leurs familles, par des représentants du peuple, par des maires, ont été indûment arrêtées; parmi ces dernières quarante-trois déjà ont été mises en liberté. Dès que les prisonniers ont été interrogés, ils sont conduits dans les diverses prisons de la capitale et dans les forts par des détachements de la garde nationale et par des escadrons de la garde à cheval. Presque tous étaient porteurs de pièces d'or, et plusieurs ont répondu aux interrogations : « Il fallait bien que nous gagnions l'argent qui nous avait été donné. » Aucun d'eux n'a voulu livrer encore les noms des infâmes instigateurs de ce terrible complot. »

— On calcule que le 25, il y avait 4,000 insurgés au Panthéon, 6,000 à l'Hôtel-de-Ville, 20,000 au faubourg Saint-Antoine, en tout environ 45 à 50,000 hommes. Beaucoup de leurs compagnies étaient commandées par des individus portant le costume d'officiers de la garde nationale.

Tous ces hommes agissaient avec un ensemble étonnant : l'entente de leurs mouvements, la construction de leurs barricades, l'ordre et la combinaison de leurs mesures stratégiques, frappent de surprise les militaires les plus expérimentés. Avec une telle direction, avec les immenses ressources qu'ils possédaient en munitions de toutes sortes, on comprend qu'ils se soient crus sûrs de la victoire, et l'on ne comprend que trop quels combats acharnés il a fallu soutenir pour les vaincre.

— Hier soir, vers dix heures, un malentendu a occasionné la mort de plusieurs gardes nationaux. Une patrouille a tiré de l'intérieur du jardin des Tuileries sur la rue de Rivoli. Huit hommes ont été victimes de cette décharge.

— On porte à douze mille le nombre des cadavres recueillis sur les divers points où la lutte sanglante des quatre jours de guerre civile a eu lieu.

— Les paveurs ont commencé, par ordre, ce matin, le repavage définitif des parties de la voie publique démolies pour la construction des barricades.

— Le chiffre des barricades élevées par les insurgés, dans neuf des douze arrondissements de Paris, est de 3,885.

— Le *Moniteur* avait annoncé pour aujourd'hui la réouverture de la Bourse, mais on a affiché, à une heure, un avis portant que les opérations de la Bourse ne seront ouvertes que demain.

— Un élève de l'Ecole Polytechnique nous assure qu'un certain nombre d'insurgés se sont enfermés dans les caveaux du Panthéon. L'on aurait pris le parti d'attendre que la faim les forçât à se rendre.

— On écrit de Napoléon-Vendée, 15 juin :

« Un des officiers du 46<sup>e</sup> régiment de ligne, avec sa compagnie, détachée sur les côtes, a surpris un bâtiment anglais au moment où l'équipage était occupé à débarquer des fusils destinés à armer les chouans de la contrée. Trois mille environ de ces armes ont été saisies et transportées à Napoléon-Vendée. »

— Les insurgés du faubourg du Temple ont envoyé, vers huit heures et demie, un parlementaire au général Lamoricière, qui l'a reçu au café Amand; ce café fait face à l'entrée du faubourg, et là étaient rassemblés des officiers en grand nombre. Les insurgés demandaient à sortir sans être faits prisonniers. Le général, après avoir lu au parlementaire la proclamation du général Cavaignac, répond que les insurgés doivent se rendre à discrétion, que l'armée et la garde nationale sont fortes et bien pourvues de poudre et de plomb. — Et nous aussi, a répondu le jeune parlementaire, qui n'avait pas daigné ôter sa casquette devant le général. Là-dessus il est retourné vers ses camarades.

(Estafette.)

— A côté des scènes horribles dont il a été témoin pendant les douze heures où il a été retenu chez lui, le citoyen Payer a raconté des faits qui prouvent qu'un grand nombre d'insurgés étaient des malheureux égarés; et si plusieurs avaient de l'argent dans leur poche et excitaient les autres par toute espèce de bruits faux, la plupart cependant étaient des ouvriers désespérés par la misère qui les accablait depuis quatre mois, et qui répondaient à ceux qui leur demandaient pourquoi ils se battaient : « Mieux vaut mourir d'une balle que de faim. » Aucun d'eux, lorsqu'on leur offrit à boire, ne voulut prendre de vin sans eau, et l'un d'eux, ayant tué un mobile qui l'avait blessé à la main, se mit à pleurer comme un enfant.

Quelques meneurs cherchaient sans cesse à les exciter en voulant leur distribuer des liqueurs fortes et en leur répétant sans cesse de faux bruits. Ainsi, tantôt c'était, leur disait-on, la 11<sup>e</sup> légion qui venait de massacrer un grand nombre d'entre eux; tantôt on racontait que 600 ouvriers avaient été détachés des ateliers nationaux pour aller à Fontainebleau travailler, et à leur arrivée ils avaient été reçus par le maire, qui leur avait dit qu'il ne voulait point employer de pareille canaille.

Ces faux bruits et tant d'autres augmentaient le désespoir de ces malheureux, qui se battaient et mouraient sans proférer le moindre cri. (Reforme.)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 27 juin.

Après une discussion orageuse, l'assemblée a adopté le projet de déportation.

En voici le texte :

Art. 1<sup>er</sup>. Seront transportés, par mesure de sûreté générale, dans les possessions françaises d'outre-mer, autres que celles de la Méditerranée, les individus actuellement détenus qui seront reconnus avoir pris part à l'insurrection du 23 juin et jours suivants.

Art. 2. Les femmes et les enfants des individus ainsi transportés hors du territoire pourront suivre leurs parents s'ils le désirent.

Art. 3. L'instruction commencée devant les conseils de guerre suivra son cours, nonobstant la levée de l'état de siège, en ce qui concerne ceux que cette instruction désignerait comme chefs, fauteurs ou instigateurs de l'insurrection, comme ayant fourni ou distribué de l'argent, des armes ou munitions de guerre, exercé un commandement, ou commis quelque acte aggravant leur rébellion.

Il en sera de même à l'égard des forçats ou des réclusionnaires libérés ou évadés qui auront pris part à l'insurrection.

Art. 4. Un décret de l'Assemblée nationale déterminera le régime spécial auquel seront soumis les individus transportés.

Art. 5. Le pouvoir exécutif est chargé de procéder sans délai à l'exécution du présent décret.

Le citoyen président : Le citoyen général a la parole :

Le citoyen Cavaignac : Citoyens représentants, jusqu'à ces jours derniers vous aviez confié le pouvoir exécutif à une commission de cinq membres. En présence d'une situation exceptionnelle, et pour répondre à cette situation elle-même, vous avez modifié la composition, la formation du pouvoir exécutif, et vous l'avez mis dans les mains d'un seul de vos collègues. Il est indispensable que, au moment où les circonstances qui avaient motivé ce changement viennent à disparaître, l'assemblée, dans une situation calme, pourvoie à une situation calme elle-même.

En conséquence, j'ai l'honneur d'informer l'assemblée que demain matin, à l'ouverture de la séance, je remettrai en ses mains les pouvoirs qu'elle a bien voulu me confier.

Plusieurs voix : Nous vous les rendons, général.

D'autres membres : C'est trop tôt pour l'intérêt public.

Le général Cavaignac : Citoyens représentants, mon opinion est qu'il faut qu'une république soit jalouse de son pouvoir, et il est sage que chacun témoigne d'une manière bien nette et bien précise qu'il n'est pas jaloux de le retenir. (Bravo! Bravo! Applaudissements.)

Voix nombreuses : C'est trop tôt, général.

Le général Cavaignac, en descendant de la tribune, est entouré par un groupe de représentants qui l'engagent à retarder la remise de ses pouvoirs.

La séance est levée à minuit.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 28 juin.

Présidence du citoyen SÉNARD.

A midi et demi la séance est reprise.

Un de nos collègues en entrant dans la tribune nous apprend qu'un individu, sur la place de la Concorde, vient de tirer deux coups de pistolet sur un officier de hussard. Il a été immédiatement fusillé.

Le citoyen président : Le citoyen Falloux vient de me remettre une lettre qui se rattache à votre décret d'hier soir, et qu'il me prie de communiquer à l'Assemblée. Elle est de l'évêque de Chalcedoine. Dans cette lettre l'évêque offre les consolations des frères de la maison de Piepus pour les condamnés à la déportation.

Le citoyen président donne lecture d'un projet d'adresse au peuple français, dont la rédaction avait été confiée au bureau.

Voici le projet de décret :

« Français, l'anarchie est vaincue! Paris est debout, et justice sera faite. Honneur au courage et au patriotisme de la garde nationale de Paris et des départements.

« Honneur à notre brave et toujours glorieuse armée, à notre jeune et intrépide garde mobile (bravos! bravos!) à nos écoles à la garde républicaine, et à tant de généreux volontaires qui sont venus se jeter sur la brèche pour la défense de l'ordre et de la liberté. (Très-bien. Acclamations.) Tous, au mépris de leur vie et avec un courage surhumain, ont refoulé de barricade en barricade et poursuivi jusque dans leurs derniers repaires ces forcenés qui, sans principes, sans drapeau, semblaient ne s'être armés que pour le massacre et le pillage. (Très-bien.) Famille, institutions, liberté, patrie, tout était frappé au cœur, et sous les coups de ces nouveaux Barbares, la civilisation du 19<sup>e</sup> siècle était menacée de périr. (Très-bien.)

« Mais non, la civilisation ne peut pas périr; non, la République, œuvre de Dieu, loi vivante de l'humanité, la République ne périra pas (Bravo! bravo!) Nous le jurons pour la France tout entière qui repousse avec horreur ces doctrines sauvages, où la famille n'est qu'un nom, et la propriété qu'un vol. (Très-bien.) Nous le jurons par le sang de tant de nobles victimes tombées sous des balles fratricides.

« Tous les ennemis de la République s'étaient ligués contre elle dans un effort violent et désespéré. Ils sont vaincus, et désormais aucun d'eux ne peut tenter de relever leur sanglant drapeau. (Très-bien! très-bien!)

« Le sublime élan qui, de tous les points de la France, a précipité vers Paris des milliers de soldats-citoyens dont l'enthousiasme nous laisse encore tout émus, ne nous dit-il pas assez que sous le régime du suffrage universel et direct, le plus grand des crimes est de s'insurger contre la souveraineté du peuple? (Très bien, très bien.) Et les décrets de l'Assemblée nationale ne sont-ils pas là aussi pour confondre de misérables calomnies, pour proclamer que dans notre République il n'y a plus de classes, plus de privilèges possibles; que les ouvriers sont nos frères, que leur intérêt a toujours été pour nous l'intérêt le plus sacré, et qu'après avoir rétabli énergiquement l'ordre et assuré une sévère justice, nous ouvrons nos bras et nos cœurs à tous ceux qui travaillent et qui souffrent parmi nous! (Applaudissements.)

« Français! unissons-nous donc dans le saint amour de la patrie; effaçons les dernières traces de nos discordes civiles. Maintenons fermement toutes les conquêtes de la liberté et de la démocratie; que rien ne nous fasse dévier des principes de notre révolution. Mais n'oublions jamais que la société veut être dirigée; que l'égalité et la fraternité ne se développent que dans la con-

corde et dans la paix, et que la liberté a besoin de l'ordre pour s'affermir et pour se défendre de ses propres excès. (Bravos!)  
« C'est ainsi que nous consoliderons notre jeune République et que nous la verrons s'avancer vers l'avenir de jour en jour plus grande, plus prospère, en puisant une nouvelle force et une nouvelle garantie de durée dans les épreuves mêmes qu'elle vient de traverser. »

Cette lecture est suivie de nombreux applaudissements. Toute l'assemblée se lève et crie : Vive la République !

Le citoyen général Cavaignac : Conformément à ce que j'ai l'honneur d'annoncer à l'assemblée nationale, je viens déposer entre ses mains les pouvoirs qu'elle a bien voulu me confier. Ainsi que j'ai l'honneur de le dire, il importe que l'état de siège soit maintenu, mais non un pouvoir dictatorial, nécessaire sans doute dans les circonstances, mais qui maintenant doit faire place à un pouvoir sorti d'un vote calme et réfléchi de l'assemblée. (Très-bien !)

J'ajouterais qu'à l'ouverture de la séance le ministère est venu m'apporter sa démission. (Acclamations unanimes de Vive la République. L'assemblée se lève en même temps pour faire honneur au général Cavaignac.)

Le citoyen Flocon : L'assemblée comprend que nommés par la commission exécutive, nous devons nous retirer avec elle ; si nous ne l'avons pas fait immédiatement, les circonstances nous excusent.

Le citoyen président : Je ne serai que l'interprète des sentiments de l'assemblée tout entière en remerciant du fond du cœur en son nom le général Cavaignac, en proclamant qu'il a bien mérité de la patrie. (Bravos éclatants. — Nouvelles et chaleureuses acclamations.)

Voix nombreuses : Formulez le décret, formulez !

De toutes parts : Oui ! oui !

Le citoyen général Cavaignac : Je suis profondément ému de ces témoignages de sympathie. Mais puisque l'assemblée désire les formuler en décret, je lui demanderai d'y comprendre les gardes nationales, l'armée et aussi ces braves officiers supérieurs que je n'ai pas besoin de nommer, et dont l'énergique dévouement nous a été si utile. (Bravos prolongés.)

Un membre : Et notre président ? (Appuyé ! appuyé !)

Le général Cavaignac : Ce noble nom ne peut faire défaut dans votre décret. L'assemblée, témoin comme moi des événements et du dévouement infatigable de son président... (Acclamation, tonnerre de bravos.)

Le président : Il est un nom encore qui doit figurer en première ligne dans votre décret, qui résume tout un ordre d'idées sublimes, celui de Mgr l'archevêque de Paris. (Sensation profonde ! assentiment unanime.)

Le citoyen Bonjean : Citoyens, je n'ai qu'un mot à dire à l'assemblée ; il importe de constituer immédiatement un pouvoir exécutif, ou de prier le général Cavaignac, en attendant qu'il soit constitué, de conserver ses pouvoirs. (Mouvements divers.)

Le citoyen Martin (de Strasbourg) : Je vais donner lecture à l'assemblée d'une proposition qui, j'espère, n'aura pas besoin de discussion.

« L'assemblée nationale confère le pouvoir exécutif au général Cavaignac, qui prendra le titre de président du conseil des ministres, et nommera son ministère. » (Applaudissements.)

Une voix : La division. (Non ! non !)

Le citoyen Portalis : J'insiste pour la division. (Rumeurs et réclamations.)

Le citoyen Dufaure : Je n'hésite pas à le dire, je voterai pour le décret tout entier, mais cependant j'insiste pour la division, qui est de droit d'après votre règlement, et qui laisse toute liberté aux opinions. (Approbation, réclamations, agitation prolongée.)

Le général Cavaignac : Je vais répéter à cette tribune ce que je dis depuis un quart d'heure à mon banc : Comme représentant du peuple, je demande la division. (Très-bien.)

Le président, dominant le tumulte, non sans peine, met au voix la première partie du paragraphe, qui est adoptée à l'unanimité. La seconde partie est adoptée à une immense majorité. (Applaudissements.) Une agitation extrême succède à ce vote, après lequel la séance est suspendue. Elle est reprise à quatre heures.

Le citoyen rapporteur du 1<sup>er</sup> bureau rend compte de l'élection du citoyen Marcel Barthe dont l'admission est prononcée.

Le président annonce que la situation du citoyen Dornès est satisfaisante.

Le citoyen Vivien a la parole au nom de la commission de règlement.

La séance continue.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 29 juin 1848.

Présidence du citoyen Grillet aîné, premier adjoint, remplissant les fonctions de maire.

Sont présents : les citoyens Bouchardey (Eloi), Bredin (Joseph), Bernard, Bonnardel, Bacot, Hodiou, Brossette, Faure (Bruno), Carle (Ph.), Chavent, Chipier aîné, Edant (Gab.), Métra, Morel, Rave, Régnier, Valois, Dervieu, Fayolle fils, Fraisse (Ch.), Grangé, Hobitz, Pain, Pitiot-Colletta, Prost, Reveil, Ricard, Loyson, Morellet, Pailleron, Seriziat (Henri), Vachez.

Le citoyen Vachez, secrétaire, remplit ses fonctions. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le citoyen Ravu s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, par suite d'une indisposition.

Le citoyen maire lit une lettre du citoyen commissaire du gouvernement Martin Bernard, qui lui apprend qu'il est prêt à subvenir aux frais de la ville pour ses besoins du moment, mais qu'il n'adhère pas aux demandes de fonds faites à titre de droit par la ville, au gouvernement, relativement aux ateliers nationaux.

Le citoyen maire lit une seconde lettre du receveur général, qui apprend au citoyen maire qu'il ne versera pas l'impôt de 55 cent., n'ayant pas l'autorisation du gouvernement à cet effet.

Le citoyen maire lit une troisième lettre du citoyen commissaire du gouvernement, faisant part au conseil municipal du projet d'établissement d'un marché à Villeurbanne, pour lui demander si cet établissement ne serait pas contraire aux intérêts de la ville de Lyon. Le conseil donne son adhésion à l'établissement du marché.

Le citoyen maire donne connaissance d'un budget présenté par le Dépôt de mendicité pour l'exercice 1848. Renvoi à la commission des finances.

Le citoyen maire demande l'autorisation du conseil pour l'admission de la demoiselle Pinet à l'hospice de

l'Antiquaille comme incurable, moyennant la somme de 5,800 fr. — Adopté.

Le citoyen maire présente au conseil le compte de l'administration du dispensaire de Lyon (exercice 1846). Les recettes sont élevées à f. 24,626 91 c. et les dépenses à fr. 22,579 26 c. Renvoi à la commission des finances.

Il présente le budget de la même administration pour 1848. Renvoi à la commission des finances, à laquelle sont adjoints plusieurs membres compétents dans la matière en leur qualité de médecins.

Le citoyen Ricard lit le testament du citoyen Henri Cullat, qui a donné tout son bien à l'hospice de Lyon, moyennant legs à divers. Le conseil d'administration desdits hospices demande à être autorisé à n'accepter la donation du citoyen Cullat que pour 50 mille francs seulement, avec condition que toutes les charges seront pour les légataires, sauf, cependant, celles de mutation pour la somme de 50 mille francs qui sera payée aux hospices. Renvoi à la commission du contentieux.

Le citoyen maire appelle l'attention du conseil sur l'achat fait par l'ancienne administration, d'une maison appartenant aux hospices, à la place d'Albon, appelé Notre-Dame-de-Pilié. Renvoi à la commission des intérêts publics.

Le citoyen Hodiou fait un rapport au nom de la commission mixte, composée de membres des trois commissions, relatif à la proposition d'un emprunt sur les propriétés de la ville ; la commission a conclu au renvoi à la commission du budget, et le rapporteur demande à ce que le budget soit bientôt présenté à la commission.

Le citoyen Faure (Bruno), demande à ce que le maire prenne des mesures pour le péage des ponts au profit des hospices.

Le citoyen Seriziat fait observer que la perception est importante, attendu qu'elle est en faveur des malheureux ; qu'en supprimant ce péage, la non-valeur des hospices deviendra une charge pour la ville, qui aura d'autant plus à donner auxdits hospices.

Le citoyen Edant dit que, sans s'opposer à la mesure, il demande qu'elle soit prise d'abord pour les hospices et avec examen pour le pont Morand ; car si les droits de la propriété sont à prendre en considération, le droit de la propriété du travail, doit aussi l'être également ; qu'en conséquence il voudrait que le péage ne fût qu'en faveur des hospices et que le pont Morand ne fût pas mis sur la même ligne.

Le citoyen Seriziat ne veut pas d'exception de droit ; il conclut à demander l'examen des droits de péage, et demande qu'ils soient assurés par une protection à tous ceux pour qui il est consacré.

Le citoyen Dervieu appelle l'attention du maire sur le prix des viandes, qui sont fort chères, comparative-ment au prix des bestiaux et au prix payé par les hospices pour ces mêmes viandes.

Le citoyen Morlon fait observer que le prix des viandes ne peut être réduit par la ville ; qu'il faut l'autorisation de l'Etat pour fixer le prix par une taxe, et que si le prix de la viande est moindre pour les hospices, c'est qu'il n'y a pas de chances de crédits, et par conséquent de pertes.

Le citoyen Vachez appelle l'attention du conseil sur la situation de la ville qui ne pourra pas faire face à ses paiements à la fin du mois.

Les citoyens Chipier, Hobitz, Vachez, Reveil, Valois discutent sur l'impôt des 55 cent. contesté par l'Etat à la ville.

Le citoyen maire fait observer qu'il écrira au ministre des finances, pour obtenir l'autorisation de toucher le susdit impôt.

Le citoyen Vachez reprend la question d'un emprunt de 45 millions de la ville fait par souscription.

Le citoyen Chipier demande que la question soit renvoyée devant la commission du contentieux.

La séance est levée à huit heures.

CHRONIQUE LOCALE.

C'est avec plaisir que nous constatons le calme profond dont a joui notre ville pendant la journée d'hier et dont elle jouit encore en ce moment. Les troupes qui avaient été appelées en prévision d'événements déplorables vont retourner dans leurs cantonnements. On parle même de l'entrée prochaine de l'armée en Italie. Ceci est d'autant plus présumable que nous avons vu hier et ce matin une grande quantité de caissons et de canons prendre la direction de la frontière.

— Le citoyen maire a fait afficher une ordonnance sur les balcons à vases de fleurs dans notre ville. Cette mesure est toute de sécurité publique.

— Dimanche prochain et le dimanche suivant une fête baladoire aura lieu dans le site le plus charmant des environs de notre ville, au Point-du-Jour, banlieue de Saint-Just. Tout fait espérer que la population affluera sur ce point.

— Le bruit a couru ce matin qu'un citoyen haut placé de notre ville avait été arrêté. Après nous être informés si le fait était vrai, nous avons appris que ce dire était une tactique d'un certain magistrat et d'un fonctionnaire sous les ordres de celui-ci. De tels faits sont bien dignes d'anciens serviteurs de l'ex-roi Louis-Philippe.

— Sur la demande de quelques citoyens, et vu le manque de charges suffisantes, la majeure partie des ouvriers arrêtés avant-hier à la Croix-Rousse et ailleurs, ont été relâchés.

— Le club de la Charbonnerie, au Palais-des-Arts, celui du 24 Février, au dôme de l'Hôpital, ont tenu leur séance hier soir. On sait que les clefs de leurs salles

avaient été perdues ces jours derniers.

Le club de la rue Grôlée n'a pas tenu de nouvelles séances. Ceci tient, dit-on, à une laquinerie du régisseur de la maison, laquelle appartient aux hospices.

— Dans la journée d'hier, le général a passé en revue, sur la place Bellecour, les troupes qui étaient venues fraterniser avec notre population.

— Dimanche dernier, le corps d'un soldat du 22<sup>e</sup> de ligne complètement habillé a été trouvé dans le Rhône, près de la Vitriolerie.

Le même jour un militaire se suicidait à Villeurbanne. On a retiré lundi de la Saône le corps d'un homme qui s'est noyé en se baignant ; il n'était vêtu que d'une simple jaquette de bêche ; le cadavre paraissait être resté une dizaine de jours dans l'eau.

— Le maire de la ville de Lyon, D'après une délibération du conseil municipal prise ensuite du décret du gouvernement provisoire, en date du 27 mars 1848,

Donne avis

Que l'impôt de cinquante-cinq centimes sur les quatre contributions directes, autorisé conformément aux lois en vigueur, est mis en recouvrement.

En conséquence, les citoyens qui n'ont pas encore payé cet impôt communal, sont invités à l'acquitter, dans le plus court délai possible, entre les mains du percepteur de leur arrondissement, pour être ensuite versé dans la caisse de la ville.

Un grand nombre de citoyens appréciant les difficultés de la situation, a, par un dévouement spontané, devancé le vote du conseil municipal. Le maire compte sur le patriotisme éclairé de tous ses concitoyens, et il est convaincu que tous s'empresseront, sans autre avertissement, d'acquitter la taxe qui leur a été imposée dans l'intérêt commun.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 28 juin 1848.

Le maire de la ville de Lyon,  
GRILLET aîné, adjoint.

Spectacles du 30 Juin.

Grand-Théâtre. — Robert-le-Diable.

Théâtre des Celestins. — Le Docteur noir, drame en sept actes, par MM. Anicet-Bourgeois et Dumanoir.

1<sup>er</sup> acte, l'Epidémie. — 2<sup>e</sup> acte, la Case du Mulâtre. — 3<sup>e</sup> acte, La Marcé montante. — 4<sup>e</sup> acte, Le Mariage secret. — 5<sup>e</sup> acte, L'Outrage ! — 6<sup>e</sup> acte, Les Cachots de la Bastille. — 7<sup>e</sup> acte, la Folie ! (Les personnes qui, vu la foule, n'ont pu entrer hier avec les billets du bénéfice de M. Lureau, peuvent se présenter aujourd'hui.)

PROJET SUR LES MOYENS DE SECOURIR LES CITOYENS NÉCESSITEUX.

Depuis la révolution de Février, j'ai vu surgir une quantité immense de journaux et autres publications, touchant ce qu'on appelle la haute politique ; mais je n'ai encore rien lu de relatif à la manière d'organiser la charité publique. Il me semble pourtant que c'est là un sujet de première nécessité.

La question de l'organisation du travail est certainement d'un intérêt supérieur à celle que je vais traiter ici ; mais comme la solution ne sera pas bientôt trouvée, que la faim est le premier besoin et qu'il existera toujours, autant d'ailleurs que je puis le prévoir, des malheureux, c'est à mon avis, celle dont on doit s'occuper immédiatement.

La misère, cette plaie affreuse qui chaque jour s'étend d'une manière effrayante sur les villes manufacturières, réclame un système de secours bien organisé, et par conséquent bien différent de ceux qui ont été mis en pratique jusqu'à ce jour.

Je vais exposer mon projet bien simple et facile à appliquer, en mettant d'abord en relief ses vices qui appartiennent à cette partie de notre économie sociale.

Les distributions d'argent ne me paraissent pas profitables, parce qu'en supposant qu'il soit bien employé par le citoyen auquel il est distribué, celui-ci achetant tout au détail paie toujours plus cher.

Les religieux des divers ordres qui reçoivent les offrandes sont guidés dans les répartitions par un esprit de coterie très condamnable.

Les dons sont distribués d'une manière tellement inégale, que des malheureux reçoivent quelquefois au-delà de leur nécessaire et d'autres ne l'ont pas.

Il résulte donc de cette espèce de désordre qu'il faut désormais centraliser les dons, cesser les distributions d'argent, pour les remplacer par des objets de consommation, et que les dons ne soient plus perçus que par une commission spéciale, déléguée par les autorités supérieures de chaque localité.

Voici les détails :

Que le conseil municipal délègue une commission choisie parmi les citoyens qui se seront le plus distingués par des libéralités envers les pauvres, et qu'elle soit chargée de recevoir et d'administrer les dons de la manière suivante :

Former une liste de tous ceux qui ont réellement droit à recevoir, et qu'un bon de vivres leur soit remis.

Rechercher avec soin les pauvres honteux, pour leur distribuer ce qui leur revient avec les égards dus à leur position.

Etablir des cuisines sur les points de la ville où la misère est la plus imminente, et un magasin de vêtements provenant de dons volontaires.

Faire un appel aux citoyens propriétaires pour qu'ils prêtent leurs étages supérieurs ou leurs greniers pour que nos pauvres frères sachent où reposer leurs têtes, et aux fabricants, marchands, etc., pour avoir les ob-

